



Tél : 02.43.27.32.85
mairie@souigne-sous-ballon.fr
souigne-sous-ballon.fr

«TITRE» «NOM» «PRENOM»
«ADRESSE»
«CP» «VILLE»

«TITRE»,

J'ai l'honneur de vous faire connaître que le Conseil municipal se réunira le :

JEUDI 28 MAI 2020
à 20H
à la SALLE DES FETES (1)
située 15Bis Rue Saint Martin
à SOULIGNE-SOUS-BALLON

et vous prie de bien vouloir assister à cette séance publique.


ORDRE DU JOUR :

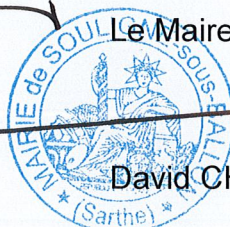
- 1) Installation du Conseil municipal.
- 2) Election du Maire.
- 3) Détermination du nombre de postes d'adjoints.
- 4) Election du ou des adjoints.
- 5) Charte de l'élu local.
- 6) Délégation du Conseil municipal au Maire
- 7) Information sur les décisions prises au titre des délégations de droit commun durant le confinement.

Afin d'assurer la réunion dans des conditions conformes aux règles sanitaires en vigueur et d'assurer la publicité de cette séance, cette réunion se déroulera en présence de public, qui sera limité à 15 personnes au maximum. Bien que cela ne soit pas obligatoire du fait que cette réunion soit ouverte au public, il est possible qu'elle soit en plus retransmise de manière électronique.

Je vous rappelle que notre Commune peut au maximum fixer le nombre de postes d'Adjoints à 4.

Veuillez agréer, «TITRE», l'expression de mes meilleurs sentiments.

Le Maire,

David CHOLLET



(1) Conformément à l'article 9 notamment de l'ordonnance n°2020-562 du 13 mai 2020, le Conseil municipal se réunira à la salle des Fêtes au lieu de la salle du Conseil municipal à la Mairie afin de faciliter le respect des gestes barrières et des mesures de distanciation sociale. Conformément à l'avis du Conseil scientifique covid-19 en date du 8 mai 2020, les règles sanitaires jointes à la présente convocation devront être respectées.